



# Règlement du Challenge des Nuits Montoises

---

En s'engageant sur les « **Nuits Montoises d'Orientation** », tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

## Article 1 – Présentation

Les **Nuits Montoises d'Orientation** forment un challenge regroupant trois courses d'orientation au score et de nuit dans les Landes.

Le principe d'une course au score est d'obtenir le maximum de points possibles en un temps imparti. Selon la difficulté (accès, éloignement du départ, technicité...) les postes varient de 10 à 50 points. L'ordre de pointage est libre. Le départ se fait en masse. Toute minute de retard au-delà du temps imparti entraînera une pénalité de 5 points.

Le challenge est donc constitué de 3 manches organisées par le **Stade Montois Course d'Orientation 4013NA**, affiliés à la Fédération Française de Course d'Orientation.

C'est un challenge individuel. Pour participer, il suffit d'être engagé à au moins une des 3 courses. Les 3 courses sont toutes égales en terme de points.

Le challenge est ouvert à tous à partir de 15 ans.

## Article 2 – Le classement et le système de points

Les **meilleurs classements** sont pris en compte pour le calcul final. Celui qui remportera le challenge est celui qui aura le plus de points après la dernière course. Toute personne licenciée FFCO ou non licenciée peut être classée sur le challenge.

Toutes les manches vaudront le même nombre de points sur la carte soit 740 points. En cas d'égalité de points au classement final, c'est le temps le plus court qui départagera les ex-aequo.

- Le classement individuel comportera trois catégories :
  - Scratch
  - Féminin
  - Masculin

Le calcul des points par manche est très simple et il est expliqué comme ci-dessous :

- Le premier au scratch obtient un nombre de points correspond au classement inversé ( exemple si 50 inscrits , le 1<sup>er</sup> obtient 50 points) et ainsi de suite ( le 2eme obtient 49 points etc, le dernier 1 point)
  - => maximum de points = nombre d'inscrits ;
- S'ajoute à ce total de points, les points obtenus à la course au score
  - => maximum de points 740 points.

## Article 3 – Frais d'Inscriptions

L'inscription est gratuite pour les licenciés du club **4013NA**.

**Les frais d'inscription sont fixés à :**

- **Licenciés (FFCO, FRSU IDF, UNSS, UGSEL) : 8 euros**
- **Non-licenciés : 15 euros ( dont Pass'Orientation)**

# Règlement du Challenge des Nuits Montoises

---

Tout participant au challenge qui est non licencié de la FFCO se verra déduire ses frais d'inscription du coût de la licence qu'il prendrait au Stade Montois club 4013NA au cours de la même saison.

## **Article 4 – La charte qualité**

L'organisateur s'engage à faire des parcours d'orientation de qualité. Pour cela, ils pré-baliseront les emplacements des balises avec des tickets de pré-balisage normalisés. Une fois le pré-balisage effectué, celui-ci sera contrôlé par une autre personne. Le jour de la course, lors de la pose des balises. Les tickets de pré-balisages seront retirés en même temps que les balises à la fin de l'épreuve.

## **Article 5 – Chronométrage**

Pour la garantie de l'équité, chaque manche des «**Nuits Montoises d'Orientation** » utilisera le système de gestion électronique de course pour le chronométrage. Des puces électroniques ( contre caution de 40 euros) seront fournies sur place pour les participants qui n'en possèdent pas.

## **Article 6 – Informatique et droits photos**

Les fichiers dans lesquels figurent les renseignements communiqués lors des manches des «**Nuits Montoises d'Orientation**» sont soumis aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 informatique et liberté. Tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès des organisateurs. Sauf demande contraire à l'organisateur du challenge, tout participant autorise l'organisateur à utiliser les photos et vidéos prises durant l'épreuve à des fins promotionnelles sur le site internet du Club ainsi que sur tout autre support. En outre, tout participant renonce définitivement à réclamer à l'organisateur toutes formes de rémunérations et autres droits pour l'utilisation de ces images.

## **Article 7 - Matériel :**

Pour la participation au challenge de nuit, tout participant doit obligatoirement être équipé d'un éclairage (lampe frontale), boussole, montre, téléphone mobile.

La possession d'un téléphone portable est obligatoire et le numéro doit être laissé aux organisateurs avant le départ. Un numéro d'appel d'urgence figure sur la carte.

Il est fortement conseillé de se munir d'un stylo et de se couvrir les jambes.

## **Article 8 – Assurances, autorisations et Pass'Orientation**

Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, vis-à-vis des bénévoles, des membres de l'organisation et de tous les participants au challenge.

Chaque participant à une des courses devra impérativement avoir sa propre assurance de responsabilité civile. Et par le fait même de son inscription, il dégage les organisateurs de toutes responsabilités et de toutes poursuites. De plus les non licenciés FFCO devront souscrire le Pass'Orientation obligatoire ( frais inclus dans l'inscription) qui assure les participants et les organisateurs. L'organisateur s'engage à avoir obtenu les autorisations

# Règlement du Challenge des Nuits Montoises

---

spécifiques pour ce type d'épreuve auprès des propriétaires et gestionnaires des sites utilisés.

## **Article 9 - Mesures sanitaires :**

Tout concurrent doit porter assistance à un concurrent blessé sous peine de disqualification.

Les gestes et attitudes à adopter pour lutter contre la propagation de la Covid 19 :

- Les bénévoles seront masqués à l'accueil et arrivée des participants. Les participants devront également être masqués lors de leur passage à l'accueil et à l'arrivée à la GEC.
- Du gel hydroalcoolique et des masques seront à la disposition des participants.

## **Article 10 – Récompenses**

Le premier et la première féminine d'un événement seront invités au prochain événement. Le premier au scratch, le premier masculin et la première féminine du challenge seront invités à tous les événements de l'année suivante et auront le titre de « Champion(e) des Nuits Montoises Edition 1 - 2021 ». La remise des prix aura lieu à l'issue de la troisième manche.

## **Article 11 – Organisation**

Ce document peut être modifié sans préavis par les organisateurs.

Le 25 novembre 2021.

**Association Loi 1901 – STADE MONTOIS OMNISPORTS COURSE d'ORIENTATION**  
**– 21, Place Pancaut – 40000 Mont de Marsan -**  
**Siret :896 650 033 000 13**